

---

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 9 juin 2026 à 20 h, à la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage, à Mercier, pour statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**Demande de dérogation mineure #2026-06 : Ajout d'un garage rattaché au bâtiment principal situé au 13, rue Saint-Louis sur le lot 6 717 003.**

- Permettre une superficie totale de garage rattaché de 149 m<sup>2</sup> (13 m<sup>2</sup> déjà autorisés et 136 m<sup>2</sup> visés par la présente), alors que l'article 6.3.4, paragraphe 5, prévoit une superficie maximale équivalant à 2/3 de la superficie de plancher, sans jamais excéder 90 m<sup>2</sup>.

**Demande de dérogation mineure #2026-07 : Construction d'un abri de type 3 saison au 1, rue J.-B.-D'amour.**

- Permettre que la véranda empiète d'environ 1 pied (0.30 m) dans la marge minimale de 3.0 m prescrite par rapport à la ligne de terrain (marge arrière)

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 21 mai 2026



Denis Ferland, avocat

Greffier